

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	18 (1930)
Heft:	344
 Artikel:	Le Congrès des femmes socialistes suisses
Autor:	M.F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En résumé, rapports sur des questions intéressantes, créations d'une bourse d'un fonds de voyage: les journées de Zurich sont la preuve du fait que l'Association suisse de femmes universitaires est un organisme bien vivant. N'oublions pas de dire ici que les séances étaient présidées avec tact et fermeté par Mme Ruth Speiser, Dr. jur. (Bâle).

La Section zurichoise s'est ingénierie à rendre le séjour des déléguées aussi agréable que possible. L'assemblée s'ouvrit, en effet, par une charmante réception à l'*Appartementhouse*, où un programme varié permit d'apprécier les divers dons artistiques des membres de la Section zurichoise. Une saynète ayant pour sujet la nationalité de la femme mariée amusa beaucoup par les situations comiques et compliquées où se trouvaient les personnages. La pièce se termine fort heureusement dans l'atmosphère pacifiante de Locarno. Le lendemain, un déjeuner servi à l'*Appartementhouse*, et où un tirage au sort avait présidé au placement des convives, fut une nouvelle occasion pour les déléguées de faire plus ample connaissance. Dans une allocution d'une belle envolée, Mme Eder, présidente de la Section zurichoise, rappela que c'est à Mme le Dr. Schaetzl que l'on doit l'existence de l'Association suisse des femmes universitaires. C'est en songeant déjà à l'assemblée de l'année prochaine, — assemblée qui aura lieu à Genève, — que les déléguées se séparèrent. Rien n'eût plus surpris le Molière des *Femmes savantes*, que ces réunions où la pédanterie était honnie et où régnait la simplicité et la cordialité.

BLANCHE WEBER.

II. Le Congrès des Femmes Socialistes Suisses

Tenu à la Maison du Peuple de Zurich, les 8 et 9 novembre dernier, ce Congrès présidé par Mme Rose Gilomen (Berne) a réuni 125 déléguées venues surtout de Suisse allemande. Le rapport présidentiel a marqué la progression constante du mouvement en faveur de l'égalité des sexes, puisque huit nouveaux groupes, comptant au total 400 membres, ont été créés au cours du dernier exercice. Il est vrai que la propagande est menée partout avec intensité, et une partie du Congrès a été consacrée à cette importante question: notons tout spécialement la création d'un nouveau journal, fort bien fait le *Frauenrecht*, qui paraît en allemand, et dont nous sommes heureuses de saluer ici la naissance. En outre, il est prévu pour l'été 1931 un Cours de Vacances, dont le lieu et le programme seront fixés par le Comité Central.

Les principaux sujets à l'ordre du jour de ce Congrès étaient les suivants:

L'amélioration du sort des domestiques, qui donna lieu à une discussion très animée, aboutissant à la décision de réclamer la participation des femmes socialistes à la Commission fédérale qui

Histoire Vraie

Les grands événements historiques, a dit Voltaire, ont souvent des causes insignifiantes. Un verre d'eau renversé sur la robe de la reine Anne, et la disgrâce de Lady Masham, permirent à la politique étrangère anglaise une orientation nouvelle. De même, des villages infimes restent pour jamais associés aux convulsions de l'histoire: les coteaux de Valmy retentissent encore des accents de la jeune Révolution victorieuse. Sans doute un rang non moins notable est réservé à Bressuire dans les annales des conquêtes féministes.

Bressuire (Deux-Sèvres), 5846 habitants, a comme toute ville de France qui se respecte, sa vieille église, son château féodal perché en nid d'aigle sur un promontoire de rochers taillés à pic, au pied duquel s'égagent maisons et jardins, serpentent au petit bonheur des rues, qui, aux abords de la gare, s'élargissent devant un magnifique parc public.

L'atmosphère quotidienne de Bressuire est d'une sérénité dominicale, sauf les jeudis, jours de marché, où la ville s'anime du roulement des carrioles, du piaillement de la volaille et de tous les bruits discordants qui accompagnent la vente du bétail. Les manuels de géographie donnent encore à Bressuire le titre de sous-préfecture. Mais voilà bientôt quatre ans que la hache économique de M. Poincaré élagua les branchages inutiles d'une vieille administration routinière. Bressuire regrette ses sous-préfets et leur

étudie cette question. La situation faite à la femme par le projet de loi fédérale sur l'assurance-vieillesse, fut exposée en séance publique de façon claire et précise par M. Kloti, président de la ville de Zurich et conseiller national, et la résolution suivante fut votée à l'unanimité:

L'Assemblée... décide de vouloir travailler pour l'acceptation du projet d'assurance vieillesse et survivants, malgré ses graves défauts, parce qu'une loi incomplète est meilleure que pas d'assurance du tout.

Mais elle déclare aussi vouloir travailler de toutes ses forces, par la parole et la presse, pour l'amélioration de cette loi et surtout pour la réalisation des revendications suivantes:

1. Abaissement de la limite d'âge;
2. Création de l'assurance invalidité;
3. Augmentation de la rente à une somme permettant de vivre;
4. Suppression des restrictions empêchant les cantons de créer des assurances complémentaires suffisantes;
5. Alimentation des fonds par un impôt direct des possédants et par la diminution ou la suppression des dépenses militaires.

Il était bien naturel qu'en ces temps de dépression économique, une place fut faite aussi dans les délibérations du Congrès à l'angoissante question du chômage. C'est pourquoi le Congrès, non seulement décida d'inscrire à l'ordre du jour de la « Journée des Femmes socialistes » de mars 1931 le sujet: *Chômage et menace de guerre*, mais encore vota la résolution suivante présentée par Mme Huber (St-Gall):

« Pour parer à la crise économique actuelle, nous demandons pour les sans-travail:

1. du travail par l'ouverture de chantiers de chômage;
2. une indemnité par la création d'assurances contre le chômage;
3. de l'aide par des actions spéciales: fourniture d'habits, de combustibles et de provisions d'hiver;
4. des mesures prévenant les crises: refus de prolonger le temps de travail, élévation de l'âge scolaire, réalisation rapide de l'assurance-vieillesse ».

Enfin, le morceau de résistance de la séance du dimanche matin fut une conférence de M. Brinner, conseiller municipal socialiste de Zurich, sur la prolongation de la période de scolarité, revendication dont l'importance est grande à tous les points de vue: amélioration de l'instruction publique, possibilité pour les enfants de ne quitter l'école qu'après les troubles de la période de la puberté, et non pas en pleines difficultés psychologiques et physiologiques, entrée plus tardive des jeunes gens en apprentissage, et par cela même effet salutaire sur le marché du travail, donc directement sur le chômage. Une résolution indiquant ces différents avantages fut également votée à l'unanimité.

Tout ceci est intéressant. Et une fois de plus, nous pouvons constater que, d'une manière générale, les fossés que l'on s'efforce en certains milieux de creuser entre les groupements féminins de gauche et nos organisations féministes ne sont point certes si profonds ni si infranchissables que l'on voudrait nous le faire croire,

cordiale hospitalité, qui rendait la ville populaire aux visiteurs de marque et aux touristes gastronomes. Il n'y a plus de sous-préfet à Bressuire. Mais il y a toujours M. Héry, sénateur-maire, et il n'est pas, pour le moment d'homme plus en vue, car M. Héry est l'adversaire déclaré du suffrage des femmes.

M. Héry représente depuis longtemps les Deux-Sèvres au Palais du Luxembourg, et son nom, jusque là inconnu, menace de passer à la postérité; c'est à M. Héry que le Sénat a confié le rapport du projet de loi déjà voté à la Chambre et qui accorde aux femmes françaises le suffrage municipal. On sait l'aversion de la majorité du Sénat pour le vote des femmes. L'opinion de M. Héry est celle de la majorité. Il ne va certes pas perdre son temps à préparer un rapport sur un sujet aussi frivole! le projet de loi dormira dans ses dossiers et on n'en parlera plus.

M. Héry avait compté sans ces dames de Bressuire.

Qui l'aurait pensé? Voilà de braves femmes et de bonnes ménagères qui, depuis des générations, vivaient modestes et méritoires, variant les plaisirs de la cuisine et de la couture par ceux de la broderie et du piano. Quelques papotages innocents chez « Madame la Baillive » ou « Madame l'Elue », une excursion annuelle à Nantes ou aux Sables d'Olonne, et ces femmes vertueuses s'éteignaient dans la paix bressuiraise sans avoir jamais discuté les canons de l'Eglise ou ceux de la Politique. Il a fallu ce démantelé projet de loi, et sans doute quelque mauvais vent soufflé de Paris, pour éveiller chez elles une activité anarchique, à laquelle M. Héry ne comprend rien.

et que si, parfois, certaines questions sont envisagées et traitées sous des aspects très différents, sur le fond même de nos préoccupations, nous pourrions, dans d'autres cas, pratiquer une utile collaboration. C'est ce qu'il ne faut pas manquer de faire réaliser aux femmes de bonne volonté.

M. F.

Programme politique féminin, adopté par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

I. PROTECTION DE LA FAMILLE:

Protection de la maternité, notamment au moyen de l'assurance maternelle; amélioration du logement et de l'hygiène publique; institution de l'enseignement ménager obligatoire; amélioration des conditions économiques de la famille; amélioration de la situation légale de la femme mariée et de la mère.

II. PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE:

Protection de la petite enfance; protection de l'enfance illégitime; collaboration à l'œuvre de l'école; établissement et développement d'une juridiction et d'une législation pénale de l'enfance selon les principes pédagogiques.

III. TRAVAIL FÉMININ.

Formation professionnelle de la jeunesse féminine spécialement; accès des femmes à toutes les carrières et à toutes les charges publiques en tenant compte uniquement du mérite et sans distinction de sexe; « à travail égal, salaire égal »; meilleur écoulement des produits agricoles résultant du travail féminin, de façon à assurer à la paysanne un gain en rapport avec son travail; conditions de travail normales pour chacun; lutte contre l'exploitation du travail à domicile.

IV. PRÉVOYANCE SOCIALE:

Création et développement des différentes formes d'assurance sociale; participation aux tâches sociales de l'Etat et des communes; lutte contre l'alcoolisme la tuberculose et les maladies vénériennes; lutte contre les stupéfiants; amélioration du cinéma et de la littérature populaire; lutte contre la traite, la pornographie et l'immoralité; même morale élevée pour les deux sexes; création et développement de la police

féminine; introduction d'une législation pénale s'inspirant d'un idéal éducatif plutôt que répressif; amélioration du régime pénitentiaire.

V. EN MATIÈRE INTERNATIONALE:

Appui aux efforts de la Société des Nations en faveur d'une paix durable et d'une meilleure compréhension internationale.

* * *

La réalisation de ce programme exige la participation directe des femmes à la législation et à son application. C'est pourquoi l'Association suisse pour le Suffrage féminin a la conviction que seul l'exercice des droits politiques permettra à la femme de remplir pleinement ses devoirs vis-à-vis de la famille et de la communauté.

De-ci, De-là...

Ministères féminins.

La cause des ministères féminins est gagnée, ou presque, dans le canton de Vaud, puisque le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a voté, le 29 octobre, un projet de règlement établissant deux catégories de ministères féminins: *les suffragantes*, comportant toutes les charges pastorales, sauf la célébration du culte principal, la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements, pour les licenciées en théologie; *les aides de paroisse*, ayant pour tâche l'instruction, l'administration et les soins aux malades indigents, pour les candidates non universitaires, ayant suivi certains cours théoriques et pratiques, et obtenu un certificat d'études spécial, suivi d'un stage.

Et pour la première fois, le 26 octobre, à Chailly sur Lausanne, une femme, Mlle Lucette Monod, étudiante en théologie, est montée en chaire pour la lecture; elle est régulièrement inscrite au nombre des lecteurs de la paroisse. Cet événement avait attiré la foule au culte principal de Chailly.

Union centrale pour le bien des aveugles.

Le rapport annuel de cette Association est à la fois un compte rendu de l'activité et un appel de fonds. L'Union s'occupe de distribuer des brochures expliquant les soins à donner aux yeux des enfants; elle donne aux écoliers à vue faible des loupes, des cahiers à lignes spéciales, des plumes larges, et aux adultes aveugles des subsides et des cadeaux; elle paie des apprentissages de métiers et des pensions dans des instituts, etc.

Un fonds se constitue pour créer une école maternelle d'enfants

Ces dames ont d'abord usé de la manière douce. Elles n'ont pas voulu attaquer de front leur sénateur-maire, dont elles apprécient les qualités réelles, et à qui leurs maris font sympathiquement cortège sur la liste républicaine municipale. Elles ont voulu le persuader aimablement. Elles lui ont rendu visite et plaidé la justice de leur cause. Peine perdue! M. Héry leur a déclaré que les femmes, n'étant pas les égales de l'homme, ne sauraient prétendre aux mêmes droits. Le vote minerait l'autorité maritale. L'instruction des filles a déjà fait bien des ravages, et notre Chrysale XX^e siècle laissa entendre à ces mères de famille instruites et sensées; anciennes élèves des lycées et des écoles supérieures de la région

Qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausses.

Enfin il évoqua le spectre bien connu de l'homme noir. La femme ne saurait résister à l'influence persuasive de son directeur de conscience: le cléricalisme, voilà l'ennemi! Une de ses interlocutrices fit remarquer à M. Héry que, si les femmes étaient sensibles à l'éloquence, celle de leur sénateur saurait bientôt les vaincre. Pourquoi ne pas les mettre à l'épreuve? M. Héry secoua la tête et congédia ses visiteuses sur un refus poli.

Alors ces dames de Bressuire usèrent de la manière forte. Elles se constituèrent en comité, firent circuler une feuille de propagande, et annoncèrent la conférence contradictoire d'une célèbre avocate de Paris, une militante de la cause suffragiste, Mme Krae-

mer-Bach vint, parla; son charme conquit ceux que sa parole avait déjà ébranlés. Lorsqu'elle quitta Bressuire, il ne restait plus qu'un petit groupe de mâles impénitents autour de l'irréductible sénateur.

Le printemps passa, puis l'été. M. le Sénateur jouissait en paix de ses vacances parlementaires, et le projet Marraud dormait toujours dans ses dossiers. Ce n'est pas qu'il n'eût un brin d'inquiétude, et ces histoires de femmes commençaient de l'agacer un peu; ce fut bien pis lorsqu'à l'automne, la présidente du Groupe féministe bressuirais le convia au meeting que Mme Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, devait haranguer à Bressuire, le 19 octobre. M. Héry est beau joueur. Il accepta. Quatre cents personnes, par un soir pluvieux, s'empilaient dans la salle du Théâtre municipal. Je ne répéterai pas ici les arguments de Mme Malaterre. Pour si évidents qu'ils nous paraissent, à nous suffragistes de longue date, ils avaient besoin d'être redits à Bressuire, et son éloquence — qui lui vaut une réputation internationale — leur prêtait un nouvel accent. Son discours empoigna la salle. Vint le tour de M. Héry, qui répéta son négatif acte de foi: « La femme est inférieure à l'homme; le bulletin de vote serait un instrument de discorde. La femme n'a pas de génie. La femme n'a pas de patriotism: n'a-t-il pas connu — ô honte! — des paysannes bressuiraises qui, pendant la guerre, envoyait aux soldats, prisonniers en Allemagne, des louis d'or dissimulés dans leurs provisions de bouche! O merveille! dirions-nous aujourd'hui, que cet instinct maternel, qui, d'un vol, s'élève au-dessus des étroits nationalismes!